# « Fais-nous rêver » : 11ème édition — Inscrivez-vous en janvier !!

# 100 associations primées par l'APELS pour leurs bonnes pratiques sociales et éducatives par le sport

L'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) organise depuis 11 ans, « Fais-nous rêver » un appel à projets qui soutient et met à l'honneur des associations qui réalisent des actions innovantes dans le domaine éducatif et social par le biais du sport.

« Fais-nous rêver » contribue chaque année à la découverte de 700 à 800 initiatives sur cette thématique de l'éducation par le sport dont 40% sont sélectionnées par des jurys d'experts pour participer aux finales régionales.

100 associations distinguées lors des 22 jurys organisés en mai et juin 2009 dans toutes les régions de la Métropole française (et en Guyane) recevront le titre de lauréat régional « Fais-nous rêver ». Elles bénéficieront également de dotations financières, attribuées par les partenaires publics et privés de cette opération.

Une remise des prix aura lieu en septembre 2009 et mettra à l'honneur une douzaine d'associations exemplaires (choisies parmi les 100 lauréats régionaux « Fais-nous rêver ») qui s'illustrent par la qualité de leur travail dans les différents domaines d'intervention que sont l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des chances, la santé, l'insertion sociale et professionnelle, la mixité des publics valides et des personnes handicapées, et la solidarité internationale...Des thèmes qui illustrent les finalités éducatives et sociales de cette opération. Pour cette édition, une attention particulière sera portée aux actions réalisées dans les zones urbaines sensibles.

#### Fin des candidatures sur internet jusqu'au 31 janvier 2009 sur :

## http://www.apelsorg/fais-nous-rever/

### Réception des dossiers de candidatures jusqu'au 6 février 2009

Pour participer, il suffit de remplir <u>avant le 31 janvier 2009</u> un pré-dossier de candidature en ligne, synthétisant les actions mises en place. Les candidats devront alors compléter les informations relatives à leur dossier à l'aide de leur identifiant et mot de passe délivré lors de l'inscription en ligne. Si la candidature correspond aux critères de recevabilité de l'Appel à projets, l'Agence pour l'Education par le Sport **valide la participation du projet** et transmet par mail le dossier de candidature, le guide pratique et le règlement de l'Appel à projets à renvoyer **jusqu'au 6 février 2009**.

Un numéro spécial est à disposition des associations qui souhaitent participer :

0825 07 05 05 (0.15 €/mn)

L'Agence pour l'Education par le Sport est une association loi 1901.

Elle contribue à favoriser l'éducation et le développement des personnes par le biais du sport, en lien étroit avec l'Etat, les collectivités, le secteur associatif et ses partenaires privés.